EQUATAIR Compact CE

Réf. 0120

Mode d'emploi

Vous venez d'acquérir un récupérateur de chaleur EQUATAIR, modèle COMPACT, et nous vous remercions de votre confiance. En respectant les conseils d'utilisation qui suivent, vous améliorerez le rendement de votre

TRÈS IMPORTANT

1) Le câble d'alimentation doit rester branché en permanence à une prise de courant. Si vous faites du feu sans brancher l'appareil, le ventilateur et tous les composants électriques seront détruits en quelques minutes.

2) Nous vous déconseillons très fortement d'utiliser une prise de courant équipée d'un interrupteur, pour les raisons exposées ci-dessus.

3) Pour éviter tout problème, consacrez une prise de courant uniquement à cet appareil et ne le débranchez jamais (même pour passer l'aspirateur...)

4) En cas de panne de courant, repoussez le bois et le chenet au fond de la cheminée et soulevez le boîtier de ventilation pour le retirer.

INSTALLATION :

I. Posez le corps de chauffe, sur ses pieds dans la cheminée.
Placez la plaque de protection en fonte verticalement entre les pieds du corps de chauffe et assurez-vous qu'elle repose bien dans les logements en V.

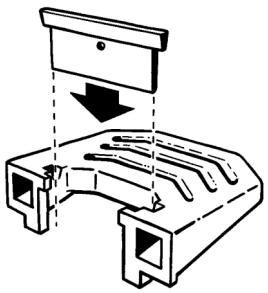

II. Déterminez la position du boîtier de ventilation (câble électrique à droite ou à gauche), fixez le boîtier à l'aide des 2 crochets sur les pattes de fixation situées entre les deux pieds. Assurez-vous que les ailettes de la grille d'aspiration soient dirigées vers le bas, sinon retirez les deux vis et replacez cette grille dans le bon sens.

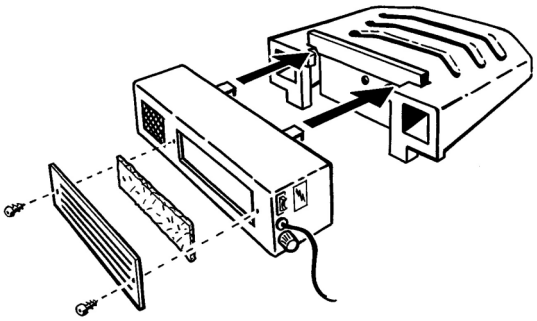

III. Posez le chenet à cheval sur le boîtier et sur le corps de chauffe, veillez à ce que la plaque de protection s'engage correctement dans le chenet.

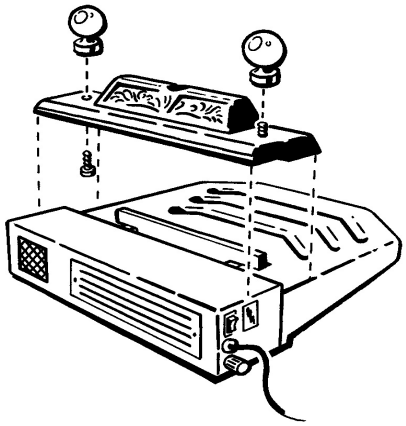

IV. Branchez l'appareil définitivement à une prise de courant, maintenant il est prêt à vous donner entière satisfaction.

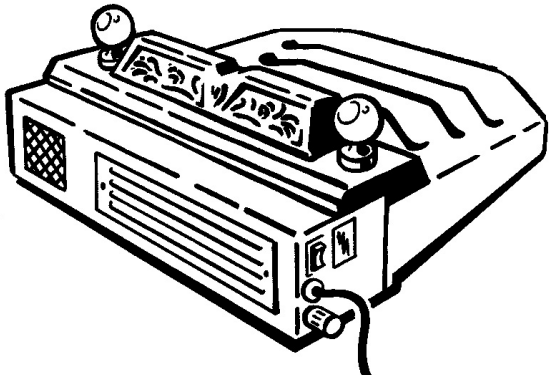

N'OUBLIEZ PAS ! CET APPAREIL DOIT RESTER BRANCHE EN PERMANENCE !

UTILISATION – ENTRETIEN :

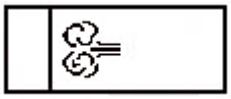

Cet appareil est équipé d'un inverseur situé sur le coté du boîtier.

Il vous offre deux possibilités de mise ne route :

- Position « souffle d'air non enfoncé » : Le contacteur thermique met l'appareil en route lorsque la température au niveau du corps de chauffe atteint 50°C et le coupe quand la température redescend à 35°C. Votre ventilateur s'arrête automatiquement lorsque le feu s'éteint et que la fonte aura restitué tout son pouvoir calorifique.

- Position « souffle d'air enfoncé » : Le ventilateur fonctionne en permanence, que le récupérateur soit chaud ou froid.

Le récupérateur est également équipé d'un variateur de vitesse situé à coté de l'inverseur. Il permet de

moduler la vitesse de rotation du ventilateur.

L'air chaud est ainsi ventilé plus ou moins loin dans la pièce.

Nous vous conseillons de nettoyer régulièrement le filtre à air situé sous la grille en façade et de le changer si nécessaire (voir fig. II au recto). L'efficacité et la durée de vie de votre appareil en dépendent. En cas de remplacement, n'utilisez que des filtres d'origine.

Garantie :

Cet appareil à été fabriqué dans le souci de vous donner entière satisfaction. Nous nous engageons à en assurer la réparation gratuite pendant 2 ans à compter de la date de vente (le bon de garantie ou la facture faisant foi), sauf si la détérioration résulte d'une cause étrangère à l'appareil ou de non respect des prescriptions d'utilisation. Vous bénéficiez en tout état de cause des dispositions des articles 1641 et suivants du Code Civil relatifs à la garantie légale. Les frais de port éventuels sont à la charge de l'utilisateur. Aucune indemnité ne sera accordée pour privation de jouissance.

N'OUBLIEZ PAS ! CET APPAREIL DOIT RESTER BRANCHÉ EN PERMANENCE !

Consignes de sécurité :

Câble d'alimentation électrique : Si le câble d'alimentation de cet appareil est endommagé, il doit être remplacé par le fabricant, son service après-vente, ou une autre personne de qualification similaire afin d'éviter un danger.

Cet appareil n'est pas prévu pour être utilisé par des personnes (y compris les enfants) dont les capacités physiques, sensorielles ou mentales sont réduites, ou des personnes dénuées d'expérience ou de connaissance, sauf si elles ont pu bénéficier, par l'intermédiaire d'une personne responsable de leur sécurité, d'une surveillance ou d'instructions préalables concernant l'utilisation de l'appareil.

Il convient de surveiller les enfants pour s'assurer qu'ils ne jouent pas avec l'appareil.

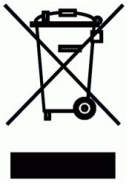

Ne pas jeter les appareils électriques avec les déchets ordinaires ! Conformément à la Directive européenne 2002/96/CE relative aux déchets d'équipements électriques ou électroniques (DEEE), et à sa transposition dans la législation nationale, les appareils électriques doivent êtres collectés à part et être soumis à un recyclage respectueux de l'environnement. En tant que propriétaire de l'équipement, vous devriez vous informer sur les systèmes de collecte approuvés auprès des représentants locaux. Appliquer cette Directive européenne contribue à l'amélioration de l'environnement et de la santé !

Amphora

BP 122 51884 REIMS CEDEX 3
Tél : (33) 03 26 87 28 57
Fax : (33) 03 26 04 56 92
Internet : www.amphora.fr
e-mail : office@amphora.fr

06/2012